

LE CHARBONNAGE ET L'EXTRACTION DE LA POIX.

La présence de forges à Vallorbe (dès le XIII<sup>e</sup> siècle), puis à la Vallée même (à l'Abbaye, en 1480 ; au Brassus, en 1555) eut pour conséquence une forte demande en charbon de bois. Les usiniers de Vallorbe eurent tôt fait d'épuiser les forêts de leur vallon et demandèrent à LL. EE. l'autorisation d'exploiter celles de la Vallée de Joux. Les protestations réitérées des maîtres de forges de l'Abbaye n'empêchèrent pas les Vallorbiens de réduire en charbon toute la forêt à l'Ouest du lac Brenet (lieux-dits : les Charbonnières, les Champs-Charbonnets).

Les dévastations des charbonniers qui alimentaient encore les verreries nouvellement créées<sup>1</sup> furent telles que le gouvernement bernois intervint en 1650 en interdisant « tout fornelage, soit charbonnage ». <sup>2</sup> Plus tard, il autorisa de nouveau cette activité destructrice, mais en exigeant des garanties. <sup>3</sup>

Depuis lors, l'industrie du charbon s'est exercée par intermittence jusqu'à la fin du siècle passé, mais ne peut plus lutter contre la concurrence de la charbonnette française. Cependant, si le charbon retrouvait en Suisse un nouvel emploi (comme carburant, par exemple), les forêts de la Vallée livreraient de nouveau un excellent charbon de sapin et de hêtre.

Une importante source de profit fut jadis l'extraction de la poix, dite poix de Bourgogne. Certes, elle ne méritait pas toujours son nom, puisque nos voisins francs-comtois, après avoir épuisé leurs forêts, s'attaquaient sans scrupules aux nôtres. Les « cernements » causaient des dégâts effrayants dans les futaies. On enlevait un cercle d'écorce d'un pied de largeur au tronc de l'arbre choisi et, l'année suivante, on recueillait la résine qui s'était écoulée par la blessure. Le produit se vendait brut ou distillé dans des fours spéciaux. Quand les arbres ne séchaient pas sur pied, ils étaient singulièrement affaiblis et leur croissance compromise.

Le gouvernement bernois se vit obligé de prendre des mesures sévères, <sup>4</sup> mais, si les sujets pouvaient être surveillés assez facilement par les gardes-forestiers, les grandes joux solitaires abritaient l'activité clandestine des Bourguignons dont les villages (la Chapelle-des-Bois, le Bois-d'Amont) étaient à pied d'œuvre.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la poix reprit de plus belle, en dépit des menaces du gouvernement. L'art du lapidaire qui utilise un ciment à base de poix et de tuile pulvérisée, venait d'être introduit

<sup>1</sup> A Praz-Rodet, en particulier, où deux gentilshommes français, Julien d'Avry, seigneur du Perron, et Fr. Prévost, seigneur de Beaulieu, établirent une verrerie en 1557. (*Dict. hist. du Ct. de Vaud* (10), art. Praz-Rodet.)

<sup>2</sup> *Procédure* (52) II, p. 205.

<sup>3</sup> En 1700, un arrêté de LL. EE. donne droit aux communes de marquer les ordons aux charbonniers qui devront laisser sur pied les plantes de ½ pied de diamètre et au-dessous. (J.-D. NICOLE (47), § 100.)

<sup>4</sup> « De plus, comme les bois et hautes Joux de la Vallée ont souffert d'étranges dégâts par ceux qui ont cerné et ainsi fait mourir les plantes... statuons et ordonnons que tels cernements... soient et demeurent entièrement deffendus et interdits sous peine de notre indignation et autre peine arbitraire à faire subir aux contrevenants selon l'exigence du fait » (22 avril 1681). (*Procédure* (52) II, p. 136.)

à la Vallée de Joux. Sur toutes les montagnes, les bergers se remirent à « cerner ». Il en fut ainsi jusqu'au début du siècle passé, tant que dura la lapidairerie.